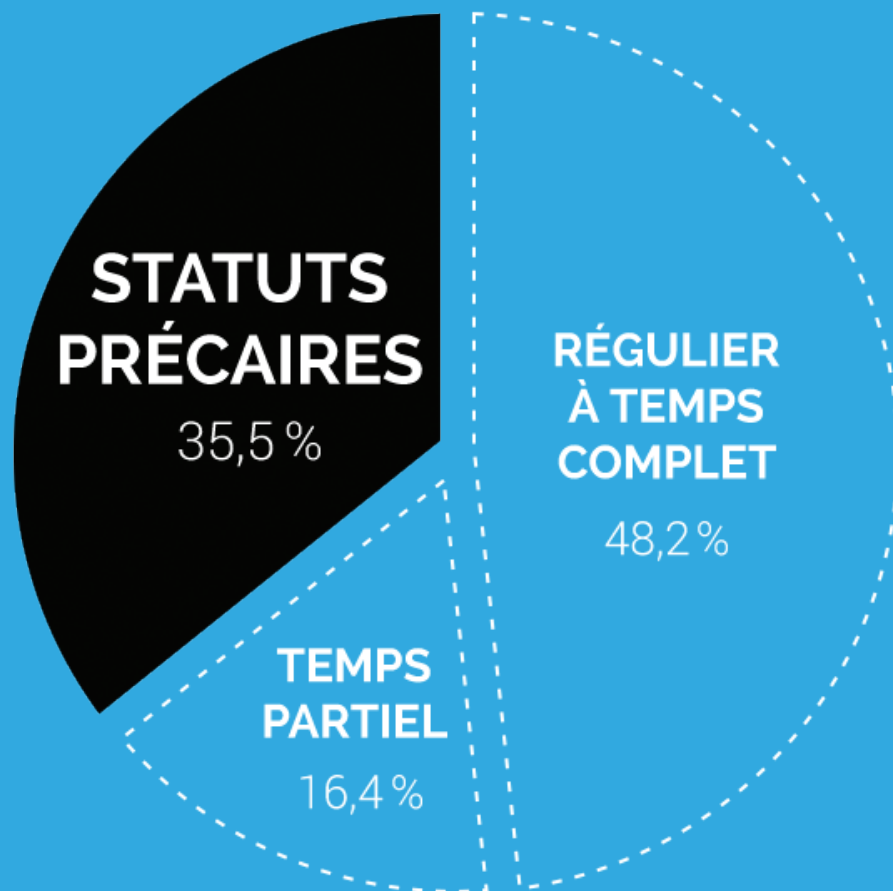




Combattre la précarité d'emploi

**FRONT
COMMUN
2015**

« Oui mais, vous savez, avec la sécurité d'emploi dans le secteur public... » Le mythe est tenace : il est normal que les travailleuses et les travailleurs du secteur public soient moins bien rémunérés que les autres salariés québécois, « parce qu'ils ont la sécurité d'emploi ». Or, rien n'est plus faux. Moins d'un salarié sur deux dans le secteur public détient un poste régulier temps complet. De plus, il importe de se rappeler que la sécurité d'emploi vise également à soustraire les employés des services publics des menaces et des tentatives de corruption. Ces enjeux éthiques sont aujourd'hui au cœur même de nos débats publics.



En effet, sur les 530 000 employés de l'État québécois, environ 36 % d'entre eux, soit 190 000 personnes, sont dans une situation de précarité, travaillant sur une base temporaire ou occasionnelle. Annuellement, ces personnes gagnent un revenu moyen inférieur à 25 000 \$.

En ajoutant les personnes travaillant à temps partiel, c'est 52 % des travailleuses et des travailleurs du secteur public qui occupent un emploi atypique. Ces personnes ont un salaire annuel moyen de 28 035 \$.

Les effets de la précarité d'emploi sur la santé physique et psychologique des individus sont réels : de faibles revenus et l'instabilité budgétaire créent de l'angoisse et du stress qui sont néfastes pour la santé physique et psychologique des individus.

Le Front commun entend revendiquer des mesures concrètes pour normaliser les emplois des individus à statut précaire. Le Front commun est aussi d'avis que de telles mesures devraient être appliquées à l'ensemble de la société québécoise, tant dans le secteur privé que public.

FRONT COMMUN 2015

FRONTCOMMUN.ORG

